Santé Québec Montérégie-Ouest

Note de service

DESTINATAIRES :	À tous les médecins, pharmaciens, gestionnaires et membre du personnel infirmier de Santé Québec Montérégie-Ouest en milieu hospitalier
EXPÉDITEUR :	Christelle Robert, coordonnatrice des activités cliniques et pratiques professionnelles Geneviève Huot, conseillère en soins infirmiers- volet soins critiques Sabrina Denis, infirmière clinicienne soutien à la pratique clinique- volet soins critiques
DATE :	Le 5 novembre 2026
OBJET :	Révision du formulaire CLI-60226 Centre antipoison du Québec (CAPQ) et Ajout du CLI-60835 Suivi auprès du Centre antipoison du Québec

À la suite des événements récents et dans un souci d'amélioration continue, le CLI-60226 Centre antipoison du Québec (CAPQ) sera scindé en deux documents distincts. Il sera disponible pour utilisation à compter du 5 novembre 2026 :

- CLI-60226 – Appel initial au Centre antipoison du Québec (CAPQ).
- CLI-60835 – Suivi auprès du Centre antipoison du Québec (CAPQ).

Cette modification vise à favoriser une documentation plus complète, claire et structurée des données récoltées et divulguées. Elle vise également à bien guider l'évaluation, ainsi que les interventions et les surveillances réalisées auprès des usagers présentant une intoxication, en collaboration avec le médecin et le Centre antipoison du Québec (CAPQ).

Les gestionnaires sont responsables de diffuser cette information auprès de leurs équipes, de retirer les anciennes versions du CLI-60226, y compris les copies papier déjà imprimées ou disponibles dans les unités et dans les services, et de s'assurer de l'utilisation des nouveaux documents dès leur déploiement.

Nous rappelons que l'utilisation du CLI-60226 est **obligatoire** lorsqu'un usager rapporte ou présente une exposition aiguë, réelle ou suspectée, par ingestion, inhalation ou contact. Il peut s'agir notamment d'une surdose ou d'une erreur de médicament, d'une exposition à un produit chimique, domestique ou industriel, à une drogue, à un pesticide, à une plante ou à un champignon, ou lors d'une exposition cutanée ou oculaire. Les suivis sur le CLI-60835 sont également obligatoires et requis afin d'assurer un suivi sécuritaire.

Le CAPQ précise d'ailleurs de **ne pas attendre l'apparition de symptômes ou une détérioration de l'état clinique** avant d'appeler ou de communiquer avec le Centre Antipoison.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

CR GH SD